



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 16292

Texte de la question

M Eric Dolige demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, s'il envisage de proposer avant la fin de la préparation de la prochaine loi de finances pour 1990 la prorogation des incitations fiscales relatives à l'investissement immobilier locatif, d'une part, et aux grosses réparations afférentes à l'habitation principale, d'autre part, prévues par la loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984 et venant à expiration le 31 décembre 1989. Cette échéance risque de provoquer un arrêt brutal dans l'activité de construction, c'est pourquoi il lui demande s'il envisage de prolonger ces dispositions jusqu'en 1992 afin de permettre une plus grande souplesse et une meilleure harmonie dans le programme de construction.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des aides budgétaires et fiscales au logement. Les propositions de réforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Dolige•ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16292

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3339